SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE, **LE 20 FÉVRIER 2017, À 20 H**

- **OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. **DEMANDES VERBALES**
- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX 4.
- 4.1 Séance ordinaire du 6 février 2017

5. **GESTION** ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET **RESSOURCES HUMAINES**

- 5.1 Liste des chèques – approbation
- 5.2 Commission scolaire des Samares - plan triennal de répartitions et destination des immeubles 2017-2020 dépôt
- 5.3 Union des municipalités du Québec - plan municipal d'emplois – adhésion – renouvellement
- 5.4 Partie du lot 4 928 741 - emprise de rue - monsieur Richard Blais – cession de terrain
- Réclamation Mutuelle des municipalités du Québec 5.5
- 5.6 Procès-verbal de correction règlement règlement relatif au plan 1162-2016 modifiant le d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005 (zone C-2 280 – route 131)
- 5.7 Adoption - règlement numéro 1172-2017 aux fins de décréter l'emprunt des sommes nécessaires afin de pouvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt
- 5.8 Roy Laporte, avocats - honoraires
- Dunton Rainville, avocats honoraires 5.9
- 5.10 Brunelle Drouin, avocats - honoraires
- 5.11 WSP Canada inc. - honoraires

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, **TRANSPORT** ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Permis de voirie – entretien et raccordement routier
- 6.2 Tonte de gazon 2017 – mandat
- 6.3 Travaux de laboratoire - Les Services exp inc. honoraires

7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS**

- 7.1 Adoption second projet - règlement numéro 1160-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 zone C-2 280 (route 131)
- 7.2 Adoption second projet - règlement numéro 1169-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 zone C-5 107 - résidences multifamiliales de quatre (4) à cing (5) logements maximum (rang Sainte-Julie)

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Service des incendies - rapport du mois de décembre 2016
- Fondation Richelieu de Joliette contribution financière 8.2

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

- 10.1 Club de soccer Le laser inscriptions 2017 recommandation de paiement
- 10.2 Football tarification 2017 abrogation et correction
- 10.3 Stagiaire en loisirs embauche

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

- 11.1 Photographe mandat
- 11.2 Jeudis Musik'eau équipement scènes location
- 11.3 École de musique Fernand Lindsay inscriptions 2016 recommandation de paiement

12. AUTRES SUJETS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

monsieur Alain Larue, le maire madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, mesdames Marie-Andrée Breault et Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Alain Larue ouvre la séance à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

88-02-2017

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 6.4 Embauche journalier chauffeur remplaçant
- 6.5 Secteur industriel prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent mandat.

3. DEMANDES VERBALES

Monsieur Richard Blais, propriétaire du 85, avenue Gaston, s'informe de sa demande déposée auprès de la Ville. Monsieur Larue accepte de traiter immédiatement le point 5.4.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX 4.

4.1 Séance ordinaire du 6 février 2017

89-02-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES 5. **HUMAINES**

5.1 Liste des chèques – approbation

90-02-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 8 au 20 février 2017 inclusivement et totalisant une somme de 622 289,88 \$.

5.2 Commission scolaire des Samares - plan triennal de répartitions et destination des immeubles 2017-2020 - dépôt

Madame Suzanne Dauphin dépose le plan triennal 2017-2020 de répartitions et de destination des immeubles transmis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par la Commission scolaire des Samares tel que le prescrit l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique.

5.3 Union des municipalités du Québec - plan municipal d'emplois – adhésion – renouvellement

91-02-2017

ATTENDU QUE, chaque année, 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

ATTENDU QUE les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et, qu'à ce titre, ils veulent y contribuer;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis sur pied, en 2009, un projet appelé « Un pont vers demain » visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

ATTENDU QUE ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

ATTENDU QUE l'UMQ, en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec, met en œuvre, à partir de 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

ATTENDU QUE ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

ATTENDU QUE, par ce partenariat, l'UMQ s'engage à verser une subvention si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaires;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire joindre ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec visant leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies signifie son intérêt à l'Union des municipalités du Québec pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et, par conséquent, réserve un emploi d'été dans le cadre de ce programme, soit journaliÈrE étudiantE affectéE à l'entretien des parcs et à la coupe du gazon.

5.4 Partie du lot 4 928 741 – emprise de rue – monsieur Richard Blais – cession de terrain

92-02-2017

ATTENDU QUE, suite à la rénovation cadastrale, il a été constaté que le lot 4 928 741 (avenue Gaston) a erronément inclus une partie de la propriété sise au 85 de ladite avenue Gaston appartenant à monsieur Richard Blais;

ATTENDU QUE monsieur Blais désire que cette situation soit régularisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de renoncer à (ou céder), selon le cas, tous les droits qui pourraient résulter en sa faveur suite à la rénovation cadastrale de l'avenue Gaston en front du 85 de cette dite avenue, et ce dépendamment du type de correction à venir;

QUE cette cession, le cas échéant, soit consentie à titre gratuit;

QUE l'acquéreur doit assumer tous les frais d'arpentage, de subdivision ainsi que les frais notariés découlant de cette correction;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

5.5 Réclamation – Mutuelle des municipalités du Québec

93-02-2017

ATTENDU QUE, suite à une problématique à la station de pompage Notre-Dame survenue le 23 octobre 2016, une réclamation a été déposée pour l'immeuble sis au 14, rue Bérard;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec informe la Ville de Notre-Dame-des-Prairies que la perte pour les dommages causés à la propriété concernée représente une somme de 2 500 \$;

ATTENDU QUE le contrat d'assurance de la Ville comporte une franchise applicable de 2 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer une somme de 2500\$ à La Mutuelle des municipalités du Québec en règlement final de la réclamation numéro 162309-30.

5.6 Procès-verbal de correction – règlement numéro 1162-2016 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005 (zone C-2 280 - route 131)

Madame Suzanne Dauphin dépose le procès-verbal de correction rédigé par madame Sylvie Malo, greffière, concernant le règlement numéro 1162-2016 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005, tel qu'amendé, afin de procéder à la correction du règlement de manière à remplacer la mention de la zone C-4 280 par la mention C-2 280 à certains endroits du règlement.

5.7 Adoption - règlement numéro 1172-2017 aux fins de décréter l'emprunt des sommes nécessaires afin de pouvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt

94-02-2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 6 février 2017 concernant le projet de règlement numéro 1172-2017 décrétant l'emprunt d'une somme de 109 900 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1172-2017 décrétant l'emprunt d'une somme de 109 900 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunts;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.8 Roy Laporte, avocats – honoraires

95-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 305,83 \$ pour les services rendus au 31 janvier 2017.

5.9 Dunton Rainville, avocats – honoraires

96-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Dunton Rainville, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Dunton Rainville, avocats, les honoraires professionnels au montant de 5 502,13 \$.

5.10 Brunelle Drouin, avocats – honoraires

97-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Me Caroline Drouin, avocate de l'étude Brunelle Drouin inc., pour entreprendre les démarches nécessaires en vue du recouvrement de taxes et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Brunelle Drouin inc., avocats, les honoraires professionnels au montant de 166,44 \$.

5.11 WSP Canada inc. – honoraires

98-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de l'étude WSP Canada inc., ingénieurs, relativement au réaménagement partiel de l'étage de l'hôtel de ville actuel (225, boulevard Antonio-Barrette) et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à WSP Canada inc., ingénieurs, la somme de 2 558,19 \$.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Permis de voirie – entretien et raccordement routier

99-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Ville doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Ville est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la Ville demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2017;

QUE la Ville autorise madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

QUE la Ville s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

6.2 Tonte de gazon 2017 - mandat

100-02-2017

ATTENDU l'offre de services déposée par 2972-9993 Québec inc. (monsieur Robert Ducharme) pour les travaux de tonte de gazon des divers plateaux sportifs et espaces verts pour la saison 2017;

ATTENDU la recommandation du 9 février 2017 de monsieur Jacques Boivin, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

De retenir l'offre de 2972-9993 Québec inc. (monsieur Robert Ducharme) pour effectuer la tonte de pelouse pour la saison 2017, au coût de 23 800 \$, taxes en sus.

6.3 Travaux de laboratoire – Les Services exp inc. – honoraires

101-02-2017

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par Les Services exp inc. pour différents projets finalisés et/ou en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Les Services exp inc. les honoraires professionnels totalisant 687,26 \$, soit :

Facture numéro 357011 imputable au règlement numéro 1139-2015	120,72 \$
Facture numéro 357141 imputable au règlement numéro 953-2009	566,54 \$

6.4 Embauche – journalier chauffeur remplaçant

102-02-2017

ATTENDU QUE, suite à l'affichage interne de l'offre d'emploi pour recruter une personne remplaçante au poste de journalier chauffeur pour le Service des travaux publics, monsieur Laurent Forget, actuellement employé journalier manœuvre, a posé sa candidature pour ce poste;

ATTENDU la confirmation de monsieur Jacques Boivin, directeur du Service des Travaux publics de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, à l'effet que monsieur Forget répond aux exigences demandées pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'embaucher monsieur Laurent Forget au poste de journalier chauffeur au Service des travaux publics, pour une période d'un an à compter du 13 mars 2017, au salaire fixé à l'échelon 7 de l'échelle « journalier chauffeur » de la convention collective en vigueur;

QUE monsieur Forget bénéficie de la période d'essai prévue à la convention collective.

6.5 Secteur industriel – prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent – mandat

103-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie de prolonger la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent dans le secteur industriel;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE mandater la firme Beaudoin Hurens pour procéder à la réalisation du plan directeur des infrastructures municipales se rapportant au projet de prolongement de la rue perpendiculaire à la rue Joseph-M.-Parent dans le secteur industriel, le tout selon l'offre de services datée du 17 février 2017 qui prévoit des honoraires de 7 200 \$, taxes en sus.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

7.1 Adoption second projet – règlement numéro 1160-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-2 280 (route 131)

104-02-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du second projet de règlement numéro 1160-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, de manière à créer la nouvelle zone C-2 280 et la grille des usages et normes s'y rattachant afin de :

- remplacer le titre de la zone commerciale C-4 280 par le nouveau titre C-2 280; créer la grille des usages et normes de la nouvelle zone C-2 280 en y inscrivant notamment la norme spéciale 3.5.2.72 visant la non application des dispositions d'étalage relatives aux groupes d'usages « Commerce 1 » et « Commerce 2 », la norme spéciale 3.5.2.73 visant des dispositions relatives aux commerces regroupés et de projet intégré, la note « zone assujettie au règlement sur les P.I.I.A. » et le nombre d'étages maximum permis à 4;
- créer la note 40 accompagnant la grille des usages et normes afin d'identifier les usages commerciaux permis dans une zone et de les inscrire à la grille de la zone C-2 280;
- modifier la norme spéciale 3.5.2.34 afin de la rendre applicable à la nouvelle zone C-2 280;
- abroger la grille des usages et normes de la zone C-4 280;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1160-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-2 280 (route 131), sans modification.

7.2 Adoption second projet - règlement numéro 1169-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 - zone C-5 107 - résidences multifamiliales de quatre (4) à cinq (5) logements maximum (rang Sainte-Julie)

105-02-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du second projet de règlement numéro 1169-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, de manière à :

- modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone R-1 108 au détriment de la zone C-5 107:
- permettre dans la zone C-5 107 les résidences multifamiliales de cinq (5) logements maximum;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de règlement numéro 1169-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-5 107 – résidences multifamiliales de quatre (4) à cinq (5) logements maximum (rang Sainte-Julie), sans modification.

8. **FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

8.1 Service des incendies - rapport du mois de décembre 2016

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours du mois de décembre 2016.

8.2 Fondation Richelieu de Joliette – contribution financière

106-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est invitée à participer au 26^e Souper des Ambassadeurs/Ambassadrices organisé au profit de l'organisme Fondation Richelieu de Joliette qui se tiendra le mardi 11 avril 2017;

ATTENDU QUE les membres du conseil ne pourront y participer, mais jugent opportun de contribuer financièrement à l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu:

D'accorder une aide financière de 250 \$ à la Fondation Richelieu de Joliette afin d'aider cette dernière à soutenir les plus défavorisés de la communauté régionale, particulièrement les jeunes.

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

10.1 Club de soccer Le laser – inscriptions 2017 – recommandation de paiement

107-02-2017

ATTENDU QUE le Club de soccer Le laser a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes Prairiquois et Prairiquoises inscrits pour la saison estivale 2017;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 13 février 2017, le paiement d'un total partiel de 141 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville verse au Club de soccer Le laser sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2017 totalisant 26 510 \$.

10.2 Football – tarification 2017 – abrogation et correction

108-02-2017

ATTENDU QUE les tarifs liés à la saison de football 2017 décrits à la résolution numéro 77-02-2017 ne sont pas exacts;

ATTENDU QUE la note du 13 février 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'abroger la résolution numéro 77-02-2017;

QUE le football pour la saison 2017 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes Prairiquois et Prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

Catégories	Tarifications
Atome	190 \$
Moustique	205 \$
Pee-wee	230 \$
Bantam-Midget	430 \$

10.3 Stagiaire en loisirs – embauche

109-02-2017

ATTENDU la recommandation de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, concernant l'embauche d'une personne stagiaire en loisirs pour la période de mars à août 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise l'embauche d'une stagiaire universitaire œuvrant dans le domaine du loisir, madame Marie-Pierre Lafonds, pour une période approximative de 32 semaines s'échelonnant du 6 mars au 25 août 2017 au salaire étudiant présentement en vigueur.

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

11.1 Photographe – mandat

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

11.2 Jeudis Musik'eau - équipement scènes - location

110-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies organise annuellement les Jeudis Musik'eau en offrant d'importants spectacles aux Prairiquois et Prairiquoises;

ATTENDU QUE Stage Line a déposé, le 27 janvier 2017, une proposition de location d'une scène pour chacun des spectacles de l'édition 2017 des Jeudis Musik'eau pour le prix de 11 590 \$, taxes en sus;

ATTENDU la recommandation du 10 février 2017 de madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte la proposition de Stage Line pour fournir la scène SL 250 NG et deux fois la scène N pour l'édition 2017 des Jeudis Musik'eau au prix de 11 590 \$, taxes en sus;

QUE madame Valérie Laforest soit autorisée à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

11.3 École de musique Fernand Lindsay - inscriptions 2016 recommandation de paiement

111-02-2017

ATTENDU QUE l'École de musique Fernand Lindsay a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes Prairiquois et Prairiquoises inscrits à l'automne 2016;

ATTENDU QUE madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 10 février 2017, le paiement d'un total de quatre inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville verse à l'École de musique Fernand Lindsay sa contribution sur les inscriptions de l'automne 2016 totalisant 200 \$.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

112-02-2017

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 21.

Sylvie Malo	Alain Larue
Greffière	Maire